Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 12

Vorwort: De part et d'autre du Jura
Autor: Primault, Edgar / Letard, Jacques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De part et

Edgar Primault
Président de la Chambre suisse
de l'horlogerie

Dois-je, en écrivant cette préface au moment où l'ensemble de ce numéro spécial est sous presse, accuser son Rédacteur en chef d'avoir, en choisissant son titre, commis un demi-plagiat ou procédé à une amputation?

Depuis quelques années déjà notre propagande mondiale utilise le slogan

« *Time is the art of the Swiss* »

ou en langue française

« La mesure du temps, *art suisse par excellence* ».

D'aucuns peuvent être tentés de nous taxer d'exagération. Cependant je crois, et même le sommaire de ce fascicule m'y incite, que l'horlogerie suisse possède quelques droits justificatifs d'une telle affirmation.

Faire, ici, l'énumération de ces droits me conduirait, fatalement, à évoquer de nombreux témoignages tirés de l'Histoire. Celle des relations horlogères franco-suisses, dans un passé qui trouve une place aussi dans cette revue, est singulièrement riche en excellents témoignages.

Qu'en est-il du présent, c'est-à-dire de la période des contemporains?

L'inventaire de mes préoccupations, dans ce domaine, reste décevant. Qu'il s'agisse de

— Droits de douane particulièrement élevés, récemment (1955) augmentés de 100 à 150 % (prime à la contrebande!)

— Contingentement barrant les « courants d'affaires traditionnels » c'est-à-dire la réalisation des désirs d'une clientèle française très fidèle

— Lourde machinerie administrative ralentissant l'émission des licences d'importation en France

et d'autres pratiques, règlements ou décrets restrictifs, les obstacles à vaincre sont nombreux.

Et, pourtant, notre industrie livre à l'horlogerie française d'importantes quantités d'ébauches et de pièces détachées dont celle-ci a besoin et, cette année, le régime d'exportation en France des machines horlogères spécifiquement suisses a été singulièrement assoupli en faveur de l'industrie française de la montre.

Voici un bilan peu réjouissant, mais restent nos espoirs! Ils vont du rétablissement économique total de la France au caractère complémentaire certain des produits horlogers de nos deux Pays. Ces espoirs sont ceux qui animent l'activité bienfaisante de la Chambre de Commerce suisse en France que je remercie et félicite pour sa recherche constante, dans ses multiples efforts, à échapper à la « mesure du temps ».

d'autre du Jura

Jacques Letard
Président de la Fédération nationale
de l'horlogerie en gros

L'Horlogerie n'est pas toute la mesure du temps, et les grossistes importateurs d'horlogerie ne sont pas toute l'Horlogerie. Pourtant on ne peut parler de mesure du temps sans parler d'horlogerie, ni parler d'horlogerie sans évoquer les rapports franco-suisses.

Nous, pauvres importateurs, nous sommes au carrefour de ces discussions de famille dont la presse se fait parfois l'écho, et en cela nous partageons d'ailleurs avec la Chambre de Commerce suisse en France ce redoutable privilège. Comme Montaigne : « aux gibelins nous sommes guelfes et aux guelfes gibelins » ; comme l'auteur des Essais aussi, cela nous vaut bien souvent d'être « penaudés à toustes mains ».

Représentants en France de grandes marques suisses, nous n'en demeurons pas moins conscients de notre état de Français, et nous sommes profondément sensibles à la nécessité de voir une industrie horlogère française prospère à côté de sa très puissante voisine d'Outre-Jura.

Cela ne nous permet que mieux de voir combien sont au fond minimes les « points de friction » qui subsistent encore.

Souverains incontestés dans le domaine de la haute qualité, les Suisses savent maintenant que l'Horlogerie française a sa place naturelle pour les montres de bonne qualité courante et qu'il est certaines pièces détachées qu'ils ont tout avantage à acheter en France ; les Français, je le crois, comprennent aussi qu'il existe en France une place complémentaire pour les articles de grande marque et que des barrières douanières exagérées ne peuvent que favoriser la contrebande, sans aucun profit pour nos industriels.

Certains problèmes restent à régler, notamment celui des machines horlogères. Le fait qu'ils soient maintenant en cours de discussion, alors que depuis des années personne n'osait même en parler, nous montre que nous sommes en bonne voie.

Notre ami, M. Fred Lip, dans un article fameux, écrivait naguère :

« L'œil sur la ligne bleue du Jura, le verre à la main, la figure réjouie par un fin dîner, l'orateur parle de l'entente existant entre les Français et les Suisses, séparés en hauteur par mille mètres de montagnes... Ce joli discours se prononce périodiquement tous les deux ans. »

Nous ne sommes pas à la fin d'un dîner, je pense qu'il y a encore des problèmes à résoudre, mais je crois sincèrement que si toutes les difficultés ne sont pas aplanies — loin de là — les mille mètres de montagnes sont en voie de sérieux abaissement et, comme Lip, je crois à la nécessité urgente de les voir disparaître complètement ; avec lui, à la veille du marché commun et sous les menaces de l'Est « je pense qu'entre les horlogers de Saint-Imier et de Besançon, il n'existe pas de frontière » (1).

(1) Lip. — Le marché commun européen de la Montre. Article paru dans « Production horlogère française », n° janvier 1957.

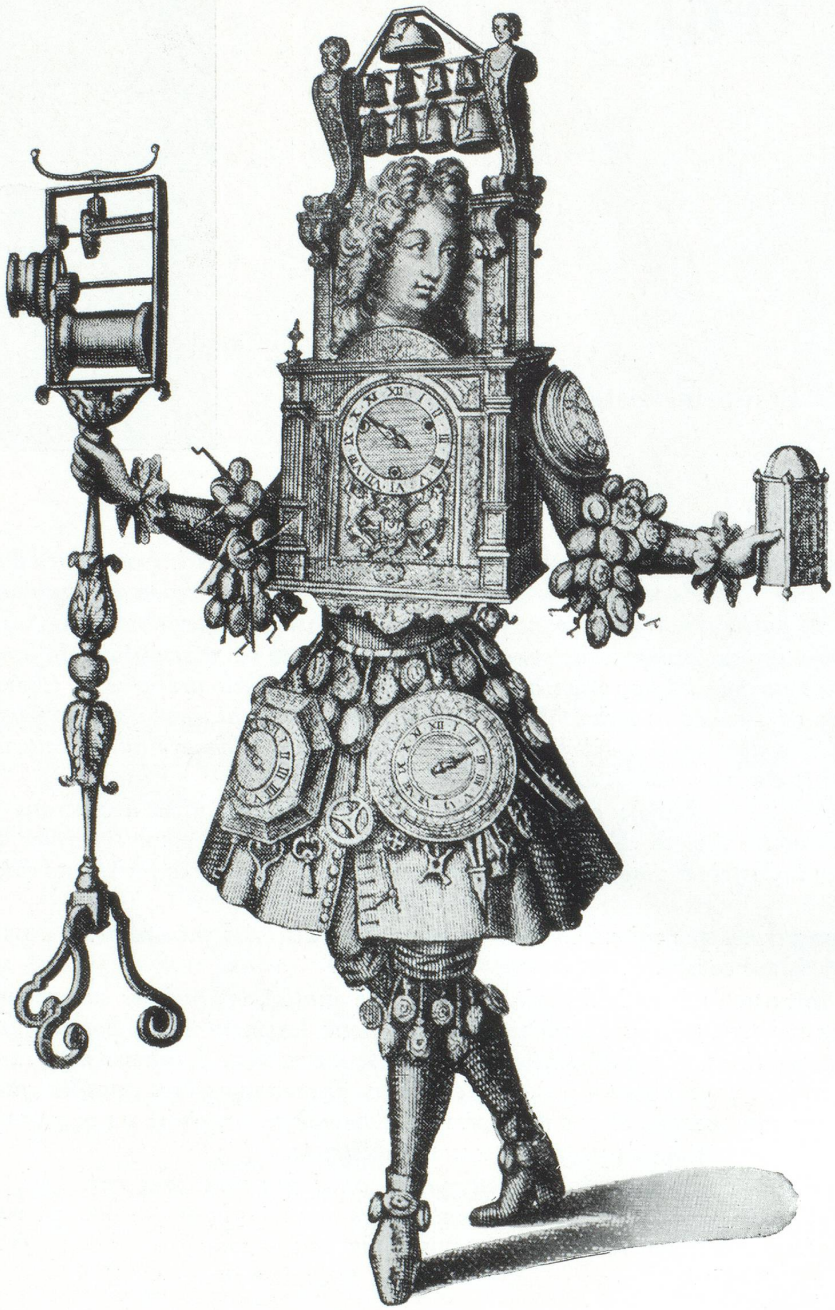

" Habit d'Orlogeur "